



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Report de la gare d'interconnexion de Villiers-sur-Marne

Question écrite n° 2392

Texte de la question

Mme Maud Petit attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, chargé des transports, sur le report du projet de gare d'interconnexion de Villiers-sur-Marne (94) - également connu sous le nom de « gare de Villiers-Champigny-Bry », un équipement pourtant essentiel dans le cadre des infrastructures du Grand Paris Express. L'interconnexion prévue entre les lignes de transport en commun, notamment les lignes 15 Sud et 15 Est, devait faciliter les déplacements des usagers, avec trois objectifs. Tout d'abord, une interconnexion des réseaux, avec une gare qui sera un point de correspondance entre la ligne 15 du Grand Paris Express, le RER E et le réseau de bus Altival. Ensuite, une amélioration sensible de la mobilité puisqu'elle permettra aux voyageurs du Val-de-Marne et de Seine-et-Marne de se déplacer plus facilement en Île-de-France, sans avoir à passer par le centre de Paris. Et enfin, un accès piéton et vélo grâce à un passage souterrain et un parvis, prévus pour faciliter l'accès à la gare pour ces usagers. Toutefois, les annonces récentes sur le report de cette interconnexion inquiètent fortement les élus locaux et les riverains, particulièrement concernant l'aspect financement de ce projet. Le financement initial de la gare d'interconnexion reposait sur une répartition entre la Société du Grand Paris, les collectivités territoriales et d'autres partenaires institutionnels. Cependant, il semble que des contraintes budgétaires et une reprogrammation des priorités dans les investissements du Grand Paris Express soient à l'origine de ce retard. Ces révisions risquent de fragiliser la cohérence du réseau prévu et de compromettre la réalisation d'une infrastructure indispensable à l'amélioration de la mobilité et la connectivité dans la région parisienne ainsi qu'au développement économique et social de la région. Aussi, elle lui demande d'indiquer ce qu'il en est exactement du projet d'interconnexion et quelles solutions sont envisagées pour en assurer la concrétisation dans des délais raisonnables, en préservant les engagements pris envers les collectivités et les usagers.

Texte de la réponse

Le calendrier de réalisation et mise en service de la gare d'interconnexion de Villiers Champigny Bry a dû être reporté en raison du niveau de tension pesant sur les ressources du maître d'ouvrage SNCF Réseau sur la période 2024-2027 et des limites jugées acceptables par l'autorité organisatrice Île-de-France Mobilités dans la juxtaposition des interruptions temporaires de circulations pour travaux de plusieurs projets intervenant parallèlement sur l'axe ferroviaire Est du réseau francilien : gare Villiers-Champigny-Bry, réaménagement du pôle Val de Fontenay, projet RER E Est+ (amélioration de l'offre entre Villiers-sur-Marne et Roissy-en-Brie), deuxième phase de l'électrification de Gretz-Troyes. La nécessaire coordination de ces travaux a soumise à concertation dans le cadre de la mission de coordination axe Est, conduite sous l'égide du préfet de la région d'Île-de-France et de la préfète de la région Grand-Est et à laquelle participent toutes les parties prenantes : les maîtres d'ouvrage dont SNCF Réseau, les opérateurs de transport, Île-de-France Mobilités ainsi que les collectivités locales. A l'issue de ce travail de concertation, les acteurs ont convergé, lors du comité de pilotage axe Est du 18 septembre 2023, pour retenir un nouveau phasage et la mise en service concomitante en 2030 de la gare de Villiers-Champigny-Bry et du projet RER E Est+. Grâce à l'engagement de l'Etat pour la bonne poursuite de ce projet, ainsi qu'aux avances de financement apportées par la Société des grands projets, les

travaux préparatoires se poursuivent, depuis le second semestre 2022, et la reprise des études détaillées, de niveau « projet », est en cours pour intégrer la convergence avec le projet RER E Est+. Sous l'égide du préfet du région, tous les acteurs sont mobilisés pour assurer la continuité des financements au-delà du volet « Mobilités » du contrat de plan État-région 2023-2027 d'Île-de-France, qui prévoit une enveloppe globale de 270 M€ tous financeurs dont 135 M€ pour l'État et la Société des grands projets, et plus globalement la bonne poursuite du projet et le respect des délais par le maître d'ouvrage SNCF Réseau.

Données clés

Auteur : [Mme Maud Petit](#)

Circonscription : Val-de-Marne (4^e circonscription) - Les Démocrates

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2392

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 novembre 2024](#), page 6235

Réponse publiée au JO le : [4 février 2025](#), page 580